



# PAD LES AMANDIERS

RAPPORT D'ACTIVITE

2022



# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>PRESENTATION</b> .....	<b>3</b>
Présentation de l'association .....	3
Présentation de l'établissement .....	4
<b>SYNTHESE</b> .....	<b>5</b>
Les faits marquants .....	5
Regard(s) sur l'activité réalisée .....	5
Les personnes accueillies et l'accompagnement .....	6
Focus sur les projets réalisés .....	7
Les perspectives .....	10
La dynamique RH .....	10
<b>CHIFFRES CLEFS</b> .....	<b>11</b>

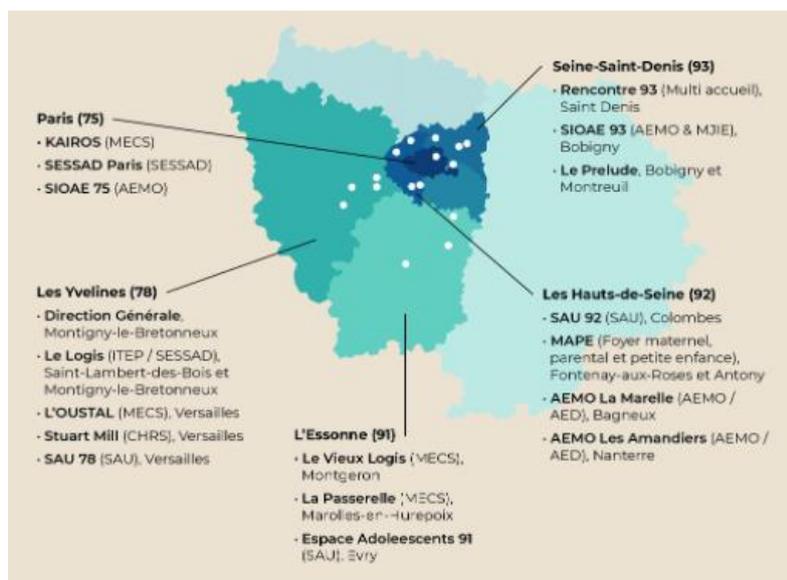


# PAD LES AMANDIERS

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

## PRESENTATION

### ■ Présentation de l'association



L'AVVEJ, créée en 1952, est une association reconnue d'utilité publique.

Elle est implantée dans cinq départements Franciliens, avec 130 membres associés, 18 établissements, 750 salariés, qui accompagnent 3 500 enfants et adultes par an.

Le projet associatif est construit autour de quatre options fondamentales qui inspirent les projets de chaque établissement :

- Le pari d'un avenir pour tous
- L'engagement aux côtés des personnes accueillies
- Le développement d'une solidarité humaine et institutionnelle
- Une exigence au service des personnes accueillies

L'AVVEJ anime et développe des actions à destination des enfants, adolescents et adultes à travers :

- La prévention et le soin dès la petite enfance
- L'accueil et la protection, des enfants des adolescents et des adultes
- Le soutien aux parents et à la famille
- L'éveil aux savoirs et l'accompagnement vers l'insertion
- Le développement de la vie sociale et de la citoyenneté

## ▪ **Présentation de l'établissement**

L'équipe composée d'un chef de service, de quatre éducateurs, d'une psychologue, d'un animateur et d'une secrétaire, accueille 36 mineurs. Elle accompagne des adolescents âgés de 13 à 17 ans, connaissant des difficultés multiples. Les familles concernées vivent sur un territoire à proximité de nos locaux en cohérence avec le rythme soutenu des accompagnements : Nanterre, Courbevoie, Rueil Malmaison, Suresnes, Puteaux, Neuilly.

### Les principes d'intervention :

Le PAD cherche à associer la famille, parents et adolescent, à la définition du projet éducatif personnalisé. Il travaille à ce que la famille puisse identifier ce qui fait danger pour l'enfant en s'appuyant sur son savoir-faire. Il vise le soutien de la relation parent/enfant sur les moments de vie quotidienne et repère avec eux les décisions, les actes pour lesquels il n'y a pas de difficultés et les domaines ou périodes pour lesquels ils ont besoins d'être soutenus et accompagnés.

La posture professionnelle s'appuie sur une pratique de temps partagé. Faire avec et être avec les parents et l'adolescent au quotidien, s'atteler ensemble à la résolution de leurs difficultés en sortant d'une logique première d'expertise. Divers moyens sont déployés pour tenter de rencontrer l'adolescent et ses parents, tout en « tolérant » la façon dont ils y résistent.

### Le rythme des interventions :

Un contact rapproché est organisé avec la famille et les acteurs qui participent à l'éducation et au bon développement du mineur. Les rencontres sont organisées de manière hebdomadaire et plus si nécessaire (au domicile, au service, à l'extérieur, des activités éducatives collectives ou individuelles, des rencontres avec la famille élargie ou les personnes ressources).

Le service propose aux jeunes des activités éducatives qui s'appuient sur différents médias (activité sportives, ludiques, de prévention, d'information, etc.) et concernent l'ensemble des domaines de la vie des adolescents (santé, loisirs, formation, insertion sociale, etc.). Elles s'inscrivent dans une approche individuelle ou collective selon la dynamique des situations et des besoins repérés.

La réalisation d'actions et de projets collectifs est une modalité d'intervention à part entière. La dimension collective intervient comme un support facilitant la socialisation, en tentant d'ajuster les difficultés relationnelles.

Le PAD est ouvert tous les jours de 9h à 19h. Les parents et les jeunes doivent pouvoir, en dehors des temps de rencontre organisés, avoir au téléphone un interlocuteur de manière certaine. Après 20h une astreinte téléphonique est organisée. S'il y a nécessité, l'éducateur se déplacera et interviendra à la demande du cadre d'astreinte.

Un accueil est possible sur des hébergements exceptionnels (en institution ou dans l'environnement familial) ou périodiques (WE et séjours organisés par le service, accueil auprès de services extérieurs) en fonction des besoins repérés.

### Agrément et habilitation

Habilitation du département pour des mesures exclusivement judiciaires. L'OPP ou le jugement de placement confie le mineur à l'ASE et le Service des Solidarités Territoriales concerné nous mandate pour le suivi du placement à domicile.

## SYNTHESE

### ▪ Les faits marquants

Les faits marquants

L'année 2022 a vu l'ouverture du PAD. De l'origine du projet – à partir de constats de l'équipe d'AEMO – à la recherche des locaux puis des travaux, jusqu'à l'écriture du projet démarrée par la directrice et la directrice adjointe et finalisée à l'arrivée du chef de service et de la psychologue, le processus créatif a mené à la naissance officielle du PAD le 16 juin 2022, fruit du travail des Amandiers de l'AVVEJ en collaboration avec le département des Hauts-de-Seine.

Les premiers accompagnements ont débuté en juillet. Ce premier mois d'activité a montré la nécessité de construire avec les SST et leur direction, les principes de collaboration entre les services du département et le PAD. Des temps de rencontre et de travail ont été planifiés dans cet objectif.

La discussion est également engagée avec les juges des enfants de notre secteur.

Le PAD est nouveau sur cette partie du territoire du 92, autant pour l'AVVEJ que pour les acteurs du dispositif de protection de l'enfance. Il est donc important de les intégrer au processus créatif du service.

Le projet d'établissement a été écrit à partir de constats de terrain mais également en s'appuyant sur le retour d'expérience de lieux similaires de l'AVVEJ tels que la Touline (l'antenne d'AEMO intensive du SIOAE 93) et Filao (le service d'Adophé de Rencontre 93). Néanmoins, avant l'accueil réel des jeunes au PAD, ce n'était qu'un projet théorique. Ce sont les premiers accompagnements qui l'ont mis à l'épreuve de la réalité. Dès le début, à partir des situations concrètes rencontrées par l'équipe psychoéducative et de la réflexion sur les pratiques mises en œuvre, le projet du PAD a été questionné pour être réajusté. Un suivi est réalisé en continu avec l'équipe pour le faire évoluer.

Le PAD est une extension du service d'AED/ AEMO des Amandiers. Il s'agit de deux équipes distinctes mais dont les locaux se font face dans le même lotissement. La psychologue partage son temps de travail entre l'AEMO et le PAD. Ainsi une dynamique commune peut-elle se construire par le biais des temps informels partagés, des mises en commun sur des thèmes de réflexion voire des collaborations pour des activités avec les jeunes et certains accompagnements.

### ▪ Regard(s) sur l'activité réalisée

Pour cette première année d'exercice, 19 adolescents ont été accompagnés au PAD. Nous avons atteint l'effectif de 17 mesures simultanées alors que le taux d'occupation plein prévu correspond à 36 mesures. Ce déficit d'activité provient exclusivement du manque de personnel éducatif pour prendre en charge les situations.

Les nombreuses demandes de placement à domicile que nous avons reçues en 2022 laissent penser qu'au moment où l'équipe sera au complet nous aurons la capacité d'y répondre pour rapidement atteindre l'activité pour laquelle nous sommes habilités.

Par ailleurs, nous rencontrons des problèmes de délai. Il s'écoule parfois plus d'un mois entre l'audience ordonnant un placement à domicile et la date à laquelle nous réceptionnons le jugement. Si cela n'est pas dommageable dans le cas d'un renouvellement de mesure déjà en place, c'est en revanche très pénalisant lorsqu'il s'agit d'une nouvelle mesure. En effet, la durée entre le jugement et le début de notre intervention effective est souvent très longue, alors même que certaines situations nécessiteraient d'agir immédiatement.

Par principe, il n'y a pas de mesure en attente au PAD. Les services préconisant une mesure de PAD en discutent en amont avec nous, principalement sur la question de la place disponible et bien sûr en lien avec notre projet de service. Nous intervenons dès connaissance du jugement avec l'accord du SST qui nous missionne.

## ▪ **Les personnes accueillies et l'accompagnement**

La majorité des mesures de 2022 font suite à des retours de placement ou des échecs de tentative de placement.

Soit ce sont des placements de plusieurs années pour lesquels le PAD permet d'envisager le retour au domicile à un moment où parents/enfants doivent réajuster et réaccorder leurs liens et retrouver leur place au sein du système familial. Soit ce sont des placements qui trouvent dans la durée leur limite, et le PAD accompagne le retour à domicile en étant attentif aux besoins de l'enfant, car – pour certaines situations – les parents sont toujours en difficulté pour y répondre. Soit ce sont des échecs de tentative de placement et le PAD permet un accompagnement qui était mis à mal dans le contexte de séparation en établissement, à partir du domicile, alors que le danger initial est toujours présent. Deux évolutions sont observées dans ce cas :

- L'accompagnement du PAD permet d'amener l'adolescent vers une prise de conscience de la nécessité d'une séparation face à la réalité vécue au domicile, et vers son adhésion à un projet d'éloignement (établissement de soin, semi-autonomie, autre...) construit avec lui
- L'accompagnement du PAD, par son action soutenue et diversifiée dans ses modalités, tend à raccrocher l'adolescent à un accompagnement éducatif duquel il s'est éloigné et opposé.

La majorité des situations rencontrées en 2022 ont montré une problématique relationnelle entre les parents et leur enfant qui s'exprime de manière forte et qui est cristallisée sous forme de crise. Pour la moitié d'entre elles, ces difficultés relationnelles parents/enfant s'expriment ou se sont exprimées par le passé par des violences intrafamiliales.

Les conduites à risque (délinquance, prostitution, déscolarisation, fugues, autoagressions) sont une problématique majeure que nous rencontrons. On peut remarquer que ces conduites à risque ont souvent été à l'origine de la difficulté à maintenir le placement en institution, et le PAD est une modalité qui permet la continuité éducative dans ce contexte.

## ▪ Les hébergements au PAD en 2022

Il y a eu 11 jours de repli (mise à l'abri) qui concernent 4 situations :

- En établissement, 3 jours pour une situation
- Dans la famille élargie, 3 jours pour une situation
- Chez un tiers, 5 jours pour deux situations

Les éducateurs et en lien avec les jeunes pendant les jours de repli. Lorsque le repli s'effectue dans la famille élargie ou chez un tiers, c'est toujours avec l'accord de la famille. Ce type de repli a permis un apaisement de la crise entre parents/enfant. Le repli en établissement a été uniquement de notre décision, sans accord du parent, pour des dénonciations de la part du mineur de maltraitances qu'il subissait.

Il y a eu 18 jours d'hébergement dit « de répit ou périodique » sous la forme de deux séjours organisés par le PAD ; six jeunes étaient concernés. Tel qu'énoncé dans le projet d'établissement, ces répits ont pour fonction de proposer des temps de séparation pour contribuer à la réduction des difficultés repérées et de favoriser le processus d'émancipation des adolescents. En outre, ces temps de séparation permettent d'expérimenter d'autres modalités relationnelles en dehors de la famille.

## ▪ Les fins de mesure

Sur la période, il y a eu deux fins de mesure. La première, avant échéance, pour cause de violences psychologiques de la part du parent ne permettant pas le maintien au domicile. Le PAD a permis à la jeune de prendre conscience et d'expérimenter dans la réalité les difficultés de ses parents et l'impossibilité de son maintien à domicile. La deuxième, à échéance de la mesure, est l'issue positive d'un travail éducatif qui a permis, à travers le lien créé avec la jeune, de l'accrocher à un projet de soin avec hébergement construit avec elle.

## ▪ Focus sur les projets réalisés

Deux mois après l'ouverture du service et grâce au renforcement de l'équipe par le recrutement d'une éducatrice et d'un animateur socioculturel, les projets au PAD ont pu démarrer.

Les médiations éducatives, l'accès à la culture et au sport et la dimension collective des accompagnements sont des axes essentiels au PAD et ont été au cœur des projets développés dans l'effervescence créative de cette année de naissance du service. Cette première période d'activité a vu l'avènement des séjours organisés par le PAD, d'un atelier d'expression, de l'aménagement de la salle d'accueil et d'activités avec les jeunes. Les accompagnements individuels mais aussi collectifs ont pris leur vitesse de croisière avec des modalités diversifiées.

Un travail important est effectué par l'animateur socioculturel sur le territoire pour relier les jeunes au tissu associatif et aux institutions issues des politiques de la ville (jeunesse et socioculturel). Pour exemple, un lien est établi avec les différentes maisons de quartier et les événements proposés par les communes. Pour les jeunes, dans le cadre de leur scolarité, mais également pour les jeunes déscolarisés, le réseau de proximité a été activé pour la mise en œuvre de stages. Également, nous avons répondu au projet de l'association « Proximité » en partenariat avec le théâtre du Rond-Point à Paris.

**Jérôme Rigaut**  
Chef de service

## Les Séjours :

Deux séjours ont été organisés par les éducateurs. Un séjour à Cayeux et ses environs, dans la baie de Somme, avec au programme des sorties culturelles (visite de la cathédrale d'Amiens et des « hortillonages », jardins sur l'eau à Amiens), sportives (char à voile) et des balades sur la plage parmi les phoques de la baie. Un autre séjour en Normandie avec des activités nautiques au programme.

Le quotidien partagé entre les jeunes et les éducateurs lors des séjours permet de créer une dynamique de groupe et favorise la création du lien et la relation éducative face à des jeunes qui sont en rupture avec les adultes, que ce soient leurs parents, les encadrants de l'école ou même des services éducatifs précédents. C'est une forme d'hébergement dans un cadre de loisirs et convivial, différente des hébergements qui leur sont ou ont pu leur être proposés pour répondre à la crise. Les adolescents peuvent décrocher d'un quotidien compliqué chez eux sans être dans la rupture d'un placement en institution. Ce moment de partage du quotidien permet une relation éducative de proximité et de travailler la question de la séparation/individuation qui s'exprime fortement pour les adolescents accueillis au PAD.

Ce sont des espaces transitionnels. Par exemple, une jeune a pu exprimer l'apaisement que lui apportait ce moment de pause en dehors de son domicile tout en montrant son attachement à sa famille par le dessin qu'elle a tracé dans le sable d'un cœur avec les noms des membres de sa famille. Ce quotidien en séjour a permis une approche différente des jeunes autour de leur appréhension de la religion et de leur culture. Cela a permis également d'aborder plusieurs sujets qui les préoccupent (les réseaux sociaux, ce qu'ils peuvent dire de leur parcours en protection de l'enfance...), avec les éducateurs mais également entre eux par des débats et des discussions collectives. Lors de ces séjours, une dynamique de groupe s'est construite et a pu ensuite se poursuivre au service. Nous avons pu observer qu'ils avaient plaisir à se retrouver ensuite lors des moments collectifs dans les locaux du PAD.

Pour les séjours à venir, d'après le bilan qui en a été fait, l'équipe portera attention à plus impliquer les jeunes dans la préparation de ces moments. Des idées ont déjà émergé pour 2023 : une randonnée à vélo à destination du Mont-Saint-Michel, le festival off d'Avignon...

**Damien Domergue**  
**Adèle Lebouteiller**  
Educateurs



## Les ateliers d'expression :

Ces temps sont des espaces ouverts aux jeunes accueillis au PAD pour se retrouver de façon collective autour d'activités culturelles. Ils sont élaborés et menés par l'animateur socioculturel en concertation et collaboration avec les éducateurs. Ces temps s'articulent entre :

- des sorties pour qu'ils s'éprouvent en tant que spectateurs et visiteurs (théâtre, stand-up, musée-exposition, spectacle...) afin d'ouvrir les jeunes à la culture, de provoquer des « déclics » en eux et leur montrer des exemples de création pour les motiver à créer à leur tour
- des expériences où eux-mêmes deviennent acteurs et producteurs sous différentes formes d'expression

Le premier atelier d'expression avait pour sujet le Graff / Street-Art. Le thème a été choisi pour allier la proposition d'une culture qui a leur intérêt à leur participation à l'aménagement d'un espace d'accueil dans nos locaux, celui des activités collectives, repas et accueil de jour. Le projet a consisté en la réalisation d'une fresque au sein de la structure pour que cet espace soit davantage le leur et qu'ils s'y sentent en confiance.

Une première sortie à l'office de tourisme de Nanterre a été organisée pour voir l'exposition « 30 ans, 30 artistes ». Une visite de l'exposition de street-art « Capitales » à l'Hôtel de Ville de Paris a été organisée dans un second temps.

Pour la réalisation de la fresque, c'est un brainstorming collectif qui a décidé de l'expression qui allait être graffée sur le mur de la salle. La devise qui a été choisie pour représenter « l'esprit du PAD » selon les jeunes est : « On ne lâche rien ». Sofiane, dit Delso, graffeur-animateur de chantier éducatif pour la ville de Nanterre depuis dix ans, qui a exposé au Grand-Palais à Paris en février 2023, a collaboré à cet atelier.

Les jeunes ont participé activement et en ont tiré beaucoup de joie. Ils ont été réceptifs et très à l'écoute tout en s'amusant entre eux. Le projet est une réussite tant sur le plan éducatif qu'artistique. Les jeunes qui ont participé ont écrit une devise qu'ils n'oublieront (peut-être) pas pour leurs projets futurs. Il est important pour eux, qui rencontrent des difficultés dans leur parcours, de s'inscrire dans une démarche collective positive qui consiste à se responsabiliser et surtout d'aller au bout d'une aventure. En somme, de ne rien lâcher !

**Nasser Zerkoune**, Animateur socioculturel



Lors des vacances scolaires, des activités collectives culturelles ou sportives sont proposées.

L'équipe a institué également des « REPAD » : des temps où l'ensemble de l'équipe du PAD (éducateurs, animateur, psychologue, secrétaire, chef de service) partage un repas avec les jeunes et pour lequel tout le monde met la main à la pâte.

### ▪ **Les perspectives :**

Pour l'année 2023, il est prévu la mise en place d'un temps d'expression partagé entre parents, relatif à ce qu'ils vivent avec leurs adolescents, mais également pour aborder la façon dont ils perçoivent la mesure de PAD et ses effets.

Une réflexion est engagée pour diversifier les modalités d'hébergement. En plus du repli (mise à l'abri) en établissement et des séjours pendant les vacances s'envisage la possibilité d'un accueil par les éducateurs eux-mêmes sur un lieu propre au PAD à définir. Il s'agirait d'un temps court proposé avant la crise aiguë pour travailler avec le jeune les difficultés relationnelles vécues, et ce à distance de ses parents. Cela permettrait de faire baisser la pression que l'on sent monter avant qu'elle ne déborde, en s'appuyant sur le lien créé entre le jeune et l'éducateur, pour qui cela a été un travail de longue haleine, et pour qui la question de l'accueil en établissement est un frein à l'origine même de la décision de la mesure de PAD.

### ▪ **La dynamique RH**

Le chef de service a été recruté le 18 avril et la psychologue en mai.

Le recrutement au 1er juillet d'un éducateur spécialisé diplômé a permis de prendre en charge les premières mesures. Deux éducatrices spécialisées diplômées ont été recrutées le 5 septembre dans le cadre de la montée en charge progressive du service. Le contrat d'une des deux est interrompu avant la fin de sa période d'essai le 26 septembre tandis que l'éducatrice en poste est en formation (master en sciences de l'éducation) ; pour lui permettre de poursuivre ses études universitaires, son temps de travail est réduit à 0,8 ETP.

Le poste d'animateur socioculturel diplômé a été pourvu en octobre. Cela a permis d'insuffler une dynamique dans l'accueil des jeunes sur des temps collectifs et individuels, de jour, autour d'activités collectives sportives, culturelles et scolaires. Son arrivée a favorisé l'ancrage territorial des accompagnements et l'appui sur les ressources dans l'environnement des jeunes.

Le service a ensuite été confronté à des difficultés de recrutement concernant les deux derniers postes d'éducateurs spécialisés à pourvoir. Néanmoins, l'équipe déjà en place est fidélisée. L'année 2023 à venir laisse espérer l'arrivée de professionnels pour la compléter ; cinq personnes ont montré à l'heure de l'écriture de ce rapport leur intérêt pour les postes proposés et vont être rencontrées dans le cadre d'entretiens d'embauche.

**Isabelle Bermond**  
Directrice

## CHIFFRES CLEFS

### 17 adolescents accompagnés au 31.12

- **Tranche d'âge :**
  - 6 à 10 ans 1 situation
  - 13 à 16 ans 10 situations
  - 16 à 18 ans 6 situations
- **Répartition par genre**
  - Garçons : 47%
  - Filles : 53%
- **Institutions ou personnes à l'origine de l'intervention :**
  - ASE Evaluation à la suite d'IP : 4 %
  - ASE Placement : 61 %
  - AEMO : 4%
  - MJIE : 14 %
  - Police/119 : 17 %
- **Hébergements de repli pendant le PAD :**
  - En établissement (SAU92) : 3 jours/1 situation
  - Famille élargie : 3 jours/ 1 situation
  - Tiers : 5 jours /2 situations

### Motifs du placement à domicile

(Jeunes suivis dans l'année, plusieurs motifs possibles par jeune) :

Motifs	Nombre de jeunes Concernés sur 19 suivis en 2022
Difficultés relationnelles enfants/parents	10
Conflits/violences intrafamiliales	5
Conflits/Violences parentales conjugales	4
Violences physiques sur mineur	2
Violences psychiques sur mineur	2
Maladie psychique / handicap d'un ou des parents	5
Conditions matérielles inadaptées	4
Conduites à risque du mineur	7
Renfermement au domicile	2
Tentative de placement mise en échec	5
Retour d'un placement en urgence	2
Retour de placement	8

**Jérôme Rigaut**  
Chef de service